

Achat d'un domaine de maître – investir mieux, dépenser moins

22,05 millions de francs pour acquérir une propriété de prestige, dont la maison de maître est classée pour des raisons patrimoniales et le terrain est protégé. Toute construction ou développement futur du site est exclu. En tout état de cause, le domaine sera préservé dans son état actuel.

Plusieurs millions de francs et des années de travaux pour rendre le domaine accessible à la population, même si seule une petite partie de la surface totale pourra devenir un parc public. En effet, la piscine, les vignes et les espaces forestiers devront être sécurisés, voire condamnés à l'accès du public.

Plusieurs centaines de milliers de francs par an pour entretenir le domaine et la maison de maître, pour laquelle **aucun projet concret** a été établi - projet qui nécessitera inévitablement encore des sommes importantes pour adapter la maison et assurer son fonctionnement.

La Ville de Genève doit d'abord **rattraper au plus vite d'importants retards d'investissement** :

- **Rénover** et assainir son patrimoine immobilier (appartements et immeubles, écoles, restaurants scolaires, ...)
- **Créer** suffisamment de places de crèche
- **Moderniser** les infrastructures sportives et culturelles et les compléter
- **Améliorer** les aménagements pour les piétons et les personnes à mobilité réduite
- **Arboriser** les quartiers bien trop minéraux
- ... et de nombreux autres projets prioritaires

partie obligatoire conformément à l'article 87 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP A 5 05)

REFERENDUM COMMUNAL

Contre la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève, du 27 novembre 2024, ouvrant un crédit de 22 050 000 francs en vue de l'acquisition de la parcelle N° 5304 Genève-Petit-Saconnex d'une surface de 34 907 m², avec le bâtiment s'y trouvant sis avenue d'Aïre 87: «Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville».

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs de la commune de la Ville de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la commune de la Ville de Genève, ouvrant un crédit de 22 050 000 francs en vue de l'acquisition de la parcelle N° 5304 Genève-Petit-Saconnex d'une surface de 34 907 m², avec le bâtiment s'y trouvant sis avenue d'Aïre 87: «Acquisition d'une maison de maître et d'un terrain en vue de la préservation de l'environnement urbain de notre ville» soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de la Ville de Genève et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le **22 janvier 2025** à :
Le Centre - les Vert'libéraux Ville de Genève, boulevard de la Cluse 9, 1205 Genève